

Validité MAJEUR > 15 ans Validité MINEUR > 10 ans

PIÈCES à FOURNIR POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CARTE D'IDENTITÉ

Présence obligatoire de la personne qui effectue la demande et <u>lors du retrait uniquement pour les</u> <u>mineurs à partir de 13 ans</u> (signature et prise d'empreinte), ainsi que son représentant légal.

△ <u>Avant le rendez-vous</u> compléter la pré-demande en ligne sur www.service-public.fr (imprimer la demande ou noter son numéro) et <u>l'apporter le jour du rendez-vous</u>

POUR UNE 1 ERE DEMANDE :

Acte de naissance avec filiation (datant de moins de 3 mois) ou livret de famille (si commune de naissance adhérente au système COMEDEC)

* Passeport sécurisé Biométrique ou Electronique

POUR UN RENOUVELLEMENT:

Carte d'identité sécurisée + nom, prénom, date et lieu de naissance des parents

ou

ou

❖ Acte de naissance (datant de moins de 3 mois) si carte d'identité périmée depuis plus de 5 ans

OU

❖ En cas de perte ou vol

- ❖ En cas de perte ou vol : Acte de naissance (datant de moins de 3 mois) Ou LIVRET DE FAMILLE (si commune de naissance adhérente au système COMEDEC)
 - Document officiel avec photo (passeport, permis, carte vitale, carte de transport...)
 - 25 € en timbres fiscaux
 - Déclaration de perte (en Mairie) ou de vol (en Gendarmerie)

<u>Et si CNI délivrée après le 02 janvier 2004 à un majeur</u> : justificatif du déplacement à l'étranger (billet ou réservation)

- ♣ 1 Photo d'identité format 35 x 45 mm (de moins de 6 mois) les photos doivent être de face, tête nue, non découpées, non froissées, fond clair et uni. Attention, il est recommandé d'enlever les lunettes afin d'éviter les reflets ou en cas de monture épaisse ou verres teintés.
 LES PHOTOS SCOLAIRES NE SONT PAS ACCEPTÉES (non conformes).
- ❖ Taille
- **❖** ORIGINAL D'UN justificatif de domicile de moins de 1 an :
 - · dernier avis d'imposition (obligatoire en cas de perte ou vol), taxe d'habitation ou taxe foncière
 - ou attestation d'assurance du logement pour l'année en cours
 - ou facture d'électricité, de gaz, eau, de téléphone fixe ou portable
 - ou titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec un professionnel)

SI VOUS ETES HEBERGE OU ENFANT MAJEUR VIVANT CHEZ VOS PARENTS:

attestation d'hébergement datée et signée + justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant

POUR LES MINEURS: signature obligatoire d'un parent sur le CERFA + PIECE D'IDENTITE DU PARENT + justificatif de domicile sur lequel figure le nom des 2 parents

→ En cas de divorce ou de séparation de corps des parents, produire le <u>dispositif du jugement</u> qui a désigné le ou les parent(s) exerçant l'autorité parentale et la résidence principale de ce mineur.

Si l'instance est en cours, produire l'ordonnance du Tribunal qui a statué sur l'exercice de l'autorité parentale.

lundi : 13h45 à 16h45 / mardi et jeudi : 08h45 à 11h45 mercredi : 13h45 à 17h30 / vendredi : 13h45 à 16h30

samedi: 9h15 à 11h45

RENDEZ-VOUS LE :

: h

en cas d'annulation prévenir au 02.43.06.13.09.